

Taxe d'apprentissage 2009  
Effectuez votre versement  
avant le 1<sup>er</sup> mars 2009

Sport et Animation Rhône-Alpes



## Infos pratiques

### Pour votre organisme collecteur :

Bien préciser que vous versez votre taxe au CFA Sport et Animation Rhône-Alpes, en mentionnant l'affectation de cette dernière à l'une des 8 antennes de formation (l'AFMSSER de Saint-Étienne, le CFIA d'Aubenas, l'IFMS et le centre de formation "Animateur Musical et Scénique" UCPA Rhône-Alpes de Lyon, le CFMSBJ de Bourgoin-Jallieu, le CFMGG de Grenoble, le centre de formation "Gones & Sports Formation" de Villeurbanne, le SUFC de l'Université de Saint-Étienne, le CREPS Rhône-Alpes de Voiron et de Vallon-Pont-d'Arc.

### Pour en savoir plus :

CFA Sport et Animation Rhône-Alpes  
4 place Carnot - 69002 LYON

Tél. 04 78 38 09 11 - Fax 04 78 38 20 89

Vous pouvez télécharger ce document sur [www.ifa.asso.fr](http://www.ifa.asso.fr)



Sport et Animation Rhône-Alpes



nouveIR 04 75 94 04 60 - Crédit photos : Matthieu Dupont et nouvelR - Nov/08.



Taxe d'apprentissage 2009  
Effectuez votre versement  
avant le 1<sup>er</sup> mars 2009

# Contribuez

## à leur développement professionnel !

TAXE D'APPRENTISSAGE 2009 : Programme du Centre de Formation d'Apprentis des métiers du sport et de l'animation Rhône-Alpes



Sport et Animation Rhône-Alpes



**Contribuez à la professionnalisation de leurs choix et de leur passion,**  
en versant votre taxe d'apprentissage 2009  
au CFA Sport et Animation Rhône-Alpes

**Employeurs : soutenir ces apprentis, c'est aussi améliorer votre performance.**

## Région Rhône-Alpes, terrain d'expression

- Une énergie formatrice au cœur des richesses de Rhône-Alpes.
- Un patrimoine sportif, culturel et de loisirs ancré dans un territoire à fort développement et rayonnement international.
- 8 antennes de formation réparties sur l'ensemble de la région avec chacune leurs propres vocation, spécificités et savoir-faire.

## Des formations d'avenir

- Destinées aux jeunes de 18 à 25 ans.
- Des formations diplômantes et qualifiantes par le biais de l'apprentissage pour accéder à des emplois d'animateurs ou d'éducateurs (BP JEPS, BEES 1<sup>er</sup> degré, titre homologué niveau IV, BAPAAT...).
- Pluralité des domaines d'activités comme les sports collectifs, les activités équestres, les sports de montagne, les activités nautiques, les activités gymniques de la forme et de la force, les activités physiques pour tous, les sports de glace, l'animation musicale et scénique, l'animation socioculturelle.
- Des parcours personnalisés et adaptés à l'apprenti (bi-qualification, formations complémentaires diversifiées...).

## Un réseau de formation complet

- Une offre complète avec 8 antennes de formation (l'AFMSSER de Saint-Étienne, le CFIA d'Aubenas, l'IFMS et le centre de formation "Animateur Musical et Scénique" UCPA Rhône-Alpes de Lyon, le CFMSBJ de Bourgoin-Jallieu, le CFMGG de Grenoble, le centre de formation "Gones & Sports Formation" de Villeurbanne, le SUFC de l'Université de Saint-Étienne, le CREPS Rhône-Alpes de Voiron et de Vallon-Pont-d'Arc.
- 15 formations.
- 175 656 heures d'apprentissage.
- 120 formateurs/intervenants.
- 350 jeunes en 2008.

## Une carrière in fine

- 78 % des jeunes apprentis ont un emploi à l'issue de leur formation.
- 253 employeurs partenaires actifs et privilégiés du CFA et des antennes de formation (entreprises de loisirs et séjours sportifs, clubs sportifs rhônalpins, collectivités locales et territoriales, centres sociaux, associations sportives et de plein air...).
- Des débouchés concrets grâce aux échanges permanents entre employeurs et formateurs pour une meilleure efficacité et adaptabilité des programmes.

## Des valeurs sociales et humaines

- Un engagement formation : 100 % de la taxe d'apprentissage sont utilisés au fonctionnement des formations en apprentissage.
- Les valeurs sportives retrouvées sur tous les terrains.
- Un suivi individuel et des aides personnalisées pour tout apprenti en difficulté.
- Un esprit d'équipe, un esprit citoyen, au service de tous, apprentis, formateurs et employeurs pour une professionnalisation performante et valorisante.

**Taxe d'apprentissage 2009**  
Effectuez votre versement  
avant le 1<sup>er</sup> mars 2009

**INTENTIONS DE VERSEMENT** Pour un suivi efficace de votre versement,  
nous vous invitons à nous préciser quelques informations.

Raison sociale de votre entreprise : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Responsable de la taxe d'apprentissage : .....

Fonction : ..... Tél. : .....

Montant de votre versement à l'organisme collecteur : .....

Nom de cet organisme collecteur reverseur : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Fait à : .....

Le : ..... Signature : .....

**Nous vous remercions par avance de votre participation.**